



## BPJEPS Loisirs Tous Publics

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et des Sports (Niveau IV).

### OBJECTIFS

L'animateur loisirs tous publics conçoit, initie et réalise des animations. Son action s'applique à tous les publics (adultes, enfants, jeunes) et à une diversité de territoires. Pour cela, il utilise en alternance une variété d'approches, de méthodes pédagogiques et d'outils.

En ce sens, il doit être capable de mener des actions éducatives prenant en compte à la fois les enjeux de société et de développement local.

### Contenus de la formation

- ✦ **Participer** au fonctionnement d'une structure d'accueil et d'animation dans une logique globale d'éducation populaire dont il est acteur.
- ✦ **Conduire**, auprès de différents publics (adultes, enfants, jeunes) des actions s'appuyant sur des démarches pédagogiques variées.
- ✦ **Concevoir** des projets en prenant en compte les partenaires, les ressources, le territoire.
- ✦ **Acquérir** la compétence de **Directeur de Centres de Vacances**, de Centre de Loisirs sans hébergement permanents et/ou occasionnels.

Formation sur 12 mois en alternance



600 heures en centre de formation  
900 heures en structure

**Du 09 janvier  
2019 au  
13 décembre  
2019**

**Positionnement  
9,10,11 Janv  
2019**



**Date Limite  
inscription :  
31 oct 2018  
Sélections :  
26 nov (Rennes)  
et 22 nov (Brest)**

## CONDITIONS D'ACCÈS

- ☀ **Frais d'inscription aux sélections** : 50 euros
- ☀ **Être âgé(e) d'au moins 18 ans**
- ☀ **Être en possession de l'un des diplômes suivants** :  
CQP périscolaire, BAFA, BAFA, BAPAAT, BPA, Bac pro Service de proximité et vie locale, Brevet professionnel agricole **OU** être titulaire du PSC1 **et** justifier d'une expérience d'encadrement de groupe de 200 h au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures.
- ☀ **Réussir les tests de sélection**
- ☀ **Suivre le module de positionnement (9,10,11 janv 19)**

## Modalités de Validation

Il existe **4 unités capitalisables (UC)**. L'obtention du diplôme se fait par la validation des **4 UC**.

Parce que c'est une formation en alternance, le choix de la structure d'accueil est capital. Le tuteur de stage joue un rôle décisif dans l'accompagnement et la validation du diplôme.

## Les 4 Unités Capitalisables

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM).

UC 4 : Mobiliser les démarches d'Education Populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».

## TARIF ET FINANCEMENT

**Le coût pédagogique de la formation : 6250 €**

Les stagiaires peuvent bénéficier :

- Du Compte Personnel de Formation,
- D'un plan de formation employeur,
- D'un contrat de professionnalisation,
- D'une période de professionnalisation pour les salariés en CDI ou CDD,
- D'un congé individuel de formation (salariés en CDD / CDI)
- D'un financement du Conseil Régional (12 parcours) si vous êtes demandeur d'emploi :  
**Vous avez moins de 26 ans** : vous devez vous renseigner auprès de votre mission locale.  
**Vous avez plus de 26 ans** : vous devez vous renseigner auprès de votre pôle emploi pour des aides éventuelles.

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

**CEMEA BRETAGNE**  
92 rue du Frugy  
29337 Quimper Cedex  
Tel : 02.98.90.10.78  
[accueil@cemea-bretagne.fr](mailto:accueil@cemea-bretagne.fr)

<http://www.cemea-bretagne.fr/>